



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE FORTUNADE

L'an **deux mil vingt et un, le six février**, à **09h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT**.

Étaient présents : Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, M. Frédéric BOUYSSON, Mme Sylvie LAFORGE, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTEIL, M. Philippe SOURIE, M. Laurent DELAGE, M. Patrick COLY, Mme Marie Louise CHAMBEAUDIE, M. Vincent MOSQUERA, Mme Sophie LACOMBE, M. Anthony MONTEIL, Mme Isabelle BESANGER, M. Richard BONNET, M. Philippe PERNET.

Étaient absents excusés : M. Xavier DURAND, Mme Jacqueline LEYRAT, Mme Caroline BROSSARD, Mme Emilie BLANCHARD.

Procurations : M. Xavier DURAND en faveur de M. Frédéric BOUYSSON, Mme Jacqueline LEYRAT en faveur de Mme Brigitte MASMONTEIL, Mme Caroline BROSSARD en faveur de Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, Mme Emilie BLANCHARD en faveur de M. Sylvain PORTA.

Secrétaire : M. Patrick COLY.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est adopté à l'unanimité après l'ajout de la mention suivante dans le paragraphe « Aide aux communes sinistrées » : Richard BONNET, Conseiller Municipal au nom du groupe d'opposition "Sainte-Fortunade - Avançons ensemble" propose que soit alloué la somme de 1,00 € par habitants de la commune soit 1800,00 € ; cette proposition n'a pas été retenue, le groupe majoritaire jugeant que 1000,00 € était déjà bien..."

1/ Agence Postale communale

En complément de la délibération du 9 septembre 2020 où il a été décidé de déposer la candidature de la commune de Sainte-Fortunade à la mise en place d'une Maison France Services, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les services assurés aujourd'hui par le Groupe LA POSTE.

Ainsi le Bureau de poste deviendrait une agence postale communale. La poste indemnise les communes à hauteur de 1046 € par mois pour le salaire du personnel.

La commune récupérerait l'ensemble des locaux loués à la Poste.

Des travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie sont nécessaires pour accueillir cette agence postale. La Poste subventionne ces travaux à hauteur de 40 000€. La commune doit solliciter le financement auprès des services de la Poste avant le commencement des travaux.

En réponse aux différentes interrogations, Madame le Maire précise les points suivants :

- Les futures missions de l'Agence Postale seront définies dans une convention de partenariat signée avec la Poste. Les prestations d'une agence postale sont différentes de celles d'un bureau de poste ; il n'est pas prévu de services financiers.
- La date d'ouverture de l'Agence Postale est prévue après la labellisation de la Maison France Service fin juin début juillet.
- Mme Aurélie AUBERTIE est d'accord pour occuper les fonctions au sein de la Maison France Service et de l'Agence Postale. Elle a débuté en octobre 2020 une formation, pour la Maison France Services, dispensée par les services de l'Etat. Le programme de formation pour l'Agence postale sera mis en place dès signature de la convention de partenariat,

- Un appel à candidature a été lancé auprès de la Mission Locale pour le recrutement dans le cadre du programme « un jeune, une solution ». Ces emplois sont financés à hauteur de 65% du SMIC. Cette aide à l'embauche concerne les jeunes âgés de moins de 26 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- 1/ Emet un avis favorable sur la transformation du bureau de Poste par une agence postale communale,
- 2/ Autorise Madame le Maire à engager le processus de changement de gestion avec le Groupe La Poste,
- 3/ Donne pouvoir à Madame le Maire pour engager les travaux nécessaires et signer tous documents administratifs et financiers utiles à la réalisation du projet.
- 4/ Sollicite le groupe La Poste pour le financement de l'aménagement des locaux.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

2/ Plateforme et aire de loisirs - Demande de subventions

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet d'aménagement du parking paysager et de l'espace de loisirs.

L'objectif de cet aménagement est multiple :

- avoir une offre sportive pour toutes les tranches d'âge,
- conforter la plaine des sports et lui donner une attractivité plus grande,
- conserver une offre de stationnement suffisante et pratique facilement accessible lors des manifestations qu'accueillent les deux salles polyvalentes.

Estimatif du projet HT : 309 033,46 € HT réparti comme suit

1/ partie parking : 140 675,00 € HT

2/ partie espace de loisirs : 150 866,00 €

3/ Maîtrise d'oeuvre : 17 492,46 €

Elle demande au Conseil Municipal de délibérer afin de solliciter les subventions afférentes à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/ décide de la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de loisirs et d'un parking paysager pour un montant de 309 033,46 € HT (370 840,15 € TTC),

2/ dit que les travaux feront l'objet d'un marché selon la procédure adaptée

3/ sollicite les subventions suivantes :

- auprès de l'Etat pour la DETR 2021 au titre des projets structurants,
- auprès du Département
- auprès de Tulle Agglo au titre des projets "supra communaux"
- auprès de l'Agence Nationale du Sport

3/ vote le plan de financement comme suit:

- DETR 25%77 258 €
- Département "Parking" (dépenses plafonnée à 100000€ HT) 25%..... 25 000 €
- Département "Aire de loisirs" 30%.....45 250 €
- Tulle Agglo10 000 €
- Agence National du Sport.....10 000 €
- Autofinancement de la collectivité.....141 525,46 HT

4 / autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers (marchés, OS,...) nécessaires à l'application de cette décision.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

M. Laurent DELAGE fait part de sa déception sur le relevé topographique réalisé par le cabinet d'étude DEJANTE.

En réponse à Mme Isabelle BESANGER, il est précisé que l'Architecte des Bâtiments de France sera obligatoirement consulté dans le cadre du permis d'aménager.

M. Sylvain PORTA, à la demande de Richard BONNET, qu'un sondage informel a été mené auprès des associations et des communes voisines.

Par ailleurs, il indique avoir rencontré une association de Skate Park tulliste très intéressée par le concept d'organisation de rencontre sur un site en plein air.

D'autre part, il précise qu'une opération de communication, des animations ainsi qu'une signalétique seront mise en place afin de faire vivre cet espace de loisirs.

3/ Validation du Programme Local Habitat (PLH)

Madame le Maire présente au Conseil le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) de l'agglomération 2021-2026 validé par le conseil communautaire de Tulle Agglo par délibération du 14 décembre 2020, Ce Programme Local de l'Habitat (PLH) défini pour une période de 6 ans, doit permettre de guider l'action publique dans la politique du logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2021-2026 de Tulle Agglo,

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées par Tulle Agglo pour le recrutement une équipe d'animation chargée de gérer l'OPAH. Cette problématique a un impact sur la signature des conventions.

4/ Vidéo surveillance - Zone de Mulatet

A la demande des entreprises de la zone d'activités de Mulatet un projet d'installation de vidéosurveillance en entrée de zone est à l'étude. Cette entrée de zone se situe sur le territoire de la commune, l'accord de principe du Conseil Municipal est nécessaire.

Madame le Maire demande donc au Conseil de délibérer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/ Emet un avis favorable sur le projet d'installation d'une vidéo surveillance à l'entrée de la zone d'activités de Mulatet,

2/ Charge Madame le Maire de l'application de cette décision.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

5/ Renouvellement convention SPA

Le Maire signale au Conseil Municipal que la convention d'exploitation de la fourrière animale signée avec la SPA est caduque au 1er Janvier 2021.

Il propose au Conseil de renouvellement de cette convention avec la SPA pour une durée d'un an, reconductible de manière tacite 2 fois pour une période d'une année, soit une durée maximale de 3 ans

Montant forfaitaire : 1,36 € par habitant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/ Accepte la convention présentée

2/ Autorise Madame le Maire à la signer.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

6/ Questions diverses :

➤ M. Sylvain PORTA, adjoint, indique que l'enveloppe budgétaire en 2021 pour les associations sera identique à celle de l'année 2020. Il précise que certaines associations, en l'absence d'activité en 2020, ont renoncé à demander une subvention au titre de l'année 2021.

➤ M. Philippe SOURIE, adjoint, fait le point sur l'avancée des travaux des vestiaires au stade. Il indique qu'un audit de sécurité a été effectué à l'école le 10 décembre 2020. Il en ressort qu'il est urgent de prévoir une réorganisation du dortoir, plusieurs études sont en cours.

La commission demande également de prévoir un rehaussement de la clôture autour de l'école.

➤ Mme Sylvie LAFORGE, adjointe, indique que le protocole sanitaire est scrupuleusement respecté à l'école. Ce protocole particulièrement contraignant oblige la mise en place de 4 services à la cantine et l'emploi d'animatrices supplémentaires. Par ailleurs, au regard des conditions sanitaires les activités périscolaires ont été suspendues.

Mme Laforge porte à la connaissance du Conseil Municipal deux informations :

- Les activités périscolaires pour la rentrée 2021 sont maintenues
- Monsieur l'Inspecteur d'académie a confirmé, lors de sa visite, le maintien de l'ensemble des postes pour les deux prochaines années scolaires malgré un départ à la retraite.

➤ M. Laurent DELAGE souhaite intégrer au Plan Local d'Urbanisme un plan de zonage forestier.

➤ M. Vincent MOSQUERA, représentant au syndicat d'électrification, informe le Conseil Municipal de la reprise du projet d'enfouissement des réseaux sur la route de Cornil entre le Bourg et la Chapelle.

➤ Mme Brigitte MASMONTÉIL, a rencontré le nouveau directeur de l'office du tourisme de Tulle Agglo afin de finaliser le projet d'accueil touristique dans la Chapelle Comtale.

Elle indique que plus de 160 personnes sont abonnées à l'application Intramuros, une réunion des membres de la commission est prévue pour terminer la mise à jour de cette application.

Par ailleurs, la proposition de M. Anthony MONTEIL d'organiser une présentation par groupe de l'application Intramuros a été retenue.

Mme MASMONTÉIL indique au Conseil Municipal qu'une étude de relooking et de simplification du site internet de la commune est en cours.

➤ M. Richard BONNET attire l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de prévoir l'installation d'une borne wifi dans le parc. Une étude sera effectuée.

➤ M. Frédéric BOUYSSON informe le Conseil Municipal de sa rencontre, le 05 février 2021, avec le responsable par intérim de la gestion des déchets de Tulle Agglo et communique les informations suivantes :

- Le réaménagement de la plateforme du Bois de Paumel est prévue pour 2021
- Pour des raisons de sécurité le conteneur verre sur le parking de l'école a été retiré
- L'Agglo confirme le retrait des conteneurs carton au motif de l'incivilité, les administrés sont invités à déposer leurs cartons dans une déchetterie. Toutefois, hebdomadairement un ramassage des cartons est mis en place chez les commerçants domiciliés dans le bourg.
- A Bois Rebuffe, le nombre de conteneur sera redimensionné

Il confirme la fermeture, pour des raisons de sécurité, de la décharge de végétaux de Rioux Blanquet.

Il prend acte de la demande de M. Laurent DELAGE de la problématique des poubelles du Bois de Paumel, il contactera le responsable de Tulle Agglo pour qu'il rappelle aux agents de fermer les poubelles après le ramassage.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'accueil d'une stagiaire pour la période du 01 mars 2021 au 15 juin 2021.

Présentation étude "Centre Bourg"

Mesdames Christine Alba et Lorraine Rist du cabinet Commerces et Marchés de France ont présenté au Conseil Municipal la première phase de l'étude sur la revitalisation du Centre Bourg.

Présentation annexée au présent compte rendu.